

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1472

présenté par

M. Dharréville, M. Chassaigne, Mme Bello, M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel,  
M. Fabien Roussel, M. Peu, M. Lecoq, M. Brotherson, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Buffet,  
M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Serville et M. Nilor

-----

**ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 33, substituer aux mots :

« la voie de l'apprentissage »

les mots :

« les voies de l'apprentissage, de l'enseignement professionnel ou technologique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa réduit à la seule voie de l'apprentissage les possibilités de poursuite d'étude. Il réduit la mixité des parcours et des publics et peut amener progressivement à la disparition des lycées professionnels.

Par ailleurs, les conséquences de la réforme annoncée par le ministre de l'Education Nationale va mettre la voie professionnelle scolaire au service de l'apprentissage.

Nous ne pouvons accepter cette remise en cause d'un enseignement professionnel sous statut scolaire qui a fait ses preuves et qui, si on lui en donne les moyens tant humains que matériels, saura mener à bien cette mission qui doit rester une mission de service public accessible à tous et toutes pour la réussite de tous et toutes.

Le présent amendement vise donc à rétablir les dispositions initiales du projet de loi, qui affirmaient la possibilité de poursuite d'études dans toutes les voies.